

L'Assemblée mondiale des syndicats sur le travail et l'environnement

Groupes de travail



1. Changement Climatique et Politiques énergétiques: Mesures d'atténuation et d'adaptation et leurs conséquences sur le travail
2. Risques Chimiques: Substances dangereuses sur les lieux de travail.
3. Actions syndicales pour un accès équitable et durable aux ressources et services – le cas de l'accès à l'eau
4. Santé au travail, hygiène du milieu et santé publique: Campagnes sur l'amiante et le SIDA
5. Responsabilité sociale des entreprises et l'obligation de rendre compte.



1. Changement Climatique et Politiques énergétiques: Mesures d'atténuation et d'adaptation et leurs conséquences sur le travail.

La transition vers une économie peu intensive en carbone est une opportunité pour le progrès social et la création d'emplois de meilleure qualité, à condition cependant que les mesures permettant d'anticiper et de gérer équitablement les restructurations industrielles induites soient mises en place (*Déclaration de la CES lors de la COP10*).

Le succès de la mise en œuvre des stratégies relatives au changement climatique dépend dans une large mesure de l'engagement des travailleurs et des syndicats dans la réalisation d'objectifs sur leurs lieux de travail et de leur soutien aux mesures mises en place dans leurs communautés (*Déclaration de CISL/CES/CSC lors de la COP10*).

Tous les pays doivent travailler de concert dans le cadre des négociations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, relatives à l'implémentation du Protocole de Kyoto (*Congrès 2004 de la CISL*).

Le changement climatique est avant tout un enjeu énergétique. Sa cause réside en grande partie dans l'utilisation et la production d'énergie pour les besoins humains. La nécessité de prévenir le réchauffement climatique s'articule ainsi avec les enjeux plus traditionnels de la politique énergétique : la sécurité de l'approvisionnement énergétique et l'accès à l'énergie d'une part, et le développement des technologies liées à l'utilisation et la production d'énergie d'autre part (*Changement Climatique – Des pistes pour l'action syndicale*)

2. Risques Chimiques: Substances dangereuses sur les lieux de travail.

Bien que les produits chimiques aient contribué à améliorer notre qualité de vie et qu'ils fassent aujourd'hui parti de notre vie quotidienne, certains produits chimiques peuvent causer des dommages irréversibles sur l'environnement et sur la santé des travailleurs et des consommateurs. C'est pour cette raison qu'il faut bannir ou restreindre l'utilisation de ces derniers. Il est nécessaire de mettre en place des mesures de réglementation qui assurent que les produits chimiques sont utilisés de façon responsable et sûre, tant pour l'environnement

que pour la santé.

Nous reconnaissons que les produits chimiques ne sont pas toujours utilisés de manière durable et qu'il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de mesures de réglementation et de contrôle des produits chimiques. Plus particulièrement, il nous faut combler le retard de connaissances et aborder les questions relatives à la mise en œuvre efficace des principes de précaution et de substitution, au développement et au marketing de produits chimiques et procédés « verts », et au développement de la recherche, de l'évaluation et de la prévention concernant l'exposition répétée aux risques chimiques.

Malheureusement, plusieurs régions du monde manifestent des lacunes généralisées sur le plan des connaissances et des mesures de réglementation et de contrôle en terme de l'utilisation responsable et sans danger des produits chimiques. Cela constitue un problème au niveau national (pour les travailleurs, les consommateurs et pour l'environnement), mais également au niveau mondial, lorsque ces produits chimiques sont persistants ou se dégradent lentement et que le vent et les eaux les répandent sur l'ensemble de la planète.

Plus le niveau de vie s'améliore dans les pays en développement ou les pays récemment industrialisés, plus la quantité de produits chimiques utilisée augmente. Aujourd'hui même, certaines entreprises du secteur chimique et d'autres secteurs exploitant des produits chimiques ont délocalisé bon nombre de leurs opérations vers des économies en développement. Souvent, la connaissance des risques et des dangers chimiques, ainsi que des mesures de réglementation et de contrôle, est moindre dans ces pays. Il est donc urgent que la communauté internationale aide à élever les niveaux d'éducation, de formation, de réglementation et de contrôle des pays en voie de développement aux niveaux des pays développés, afin de tendre vers le développement durable et d'éviter le dumping social et environnemental.

(Déclaration Syndicale à la SAICM)

3. Actions syndicales pour un accès équitable et durable aux ressources et services – le cas de l'accès à l'eau.

L'eau est une des substances les plus essentielles à la vie. L'approvisionnement en eau potable de qualité et à un prix abordable est étroitement lié à l'assainissement. Il faut donc considérer à la fois l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme des droits humains fondamentaux et comme des objectifs clés du développement durable. Traiter l'eau comme une simple matière première s'oppose à la Déclaration du Sommet de la Terre de 1992 qui proclame que « toute personne a le droit d'avoir accès à l'eau en quantité et qualité suffisante afin d'assurer ses besoins essentiels. ».

De nombreux secteurs réclament une réforme sociale et économique et la promotion urgente d'une « Nouvelle culture de l'eau ». Les politiques de l'eau orientées vers la protection environnementale doivent être fondées sur la gestion de la demande, une utilisation économe et une distribution efficace de l'eau, ainsi que l'adaptation des installations existantes et l'application de technologies de recyclage. Pour ce faire, les derniers progrès scientifiques et technologiques doivent être pris en compte. Une participation démocratique dans la prise de décisions est également fondamentale.

Lors de la dernière session de la CDD, les syndicats ont demandé de:

- Reconnaître que l'accès à l'eau est un droit humain fondamental, et non un simple bien économique.
- Adopter une approche axée sur l'offre pour traiter des questions de consommation, de

gaspillage et d'efficience.

- Renforcer le rôle du gouvernement par le biais de la gestion et du droit de propriété sur les ressources d'eau.
- Tenir compte du fait que les partenariats au sein du secteur public (y compris avec les autorités locales) peuvent répondre à certaines limites des partenariats public - privé et des approches axées sur le marché.
- Affirmer que pour être responsables, les partenariats doivent réserver une place accrue aux processus démocratiques de prise de décision, de partage de l'information et d'évaluation.
- Moderniser les services publics afin d'améliorer l'accès à l'eau des pauvres et des groupes vulnérables.
- Entamer une réforme des tarifs pour cibler les subventions et éliminer la volonté de récupération totale des coûts, et tenir compte des questions d'accès et de pauvreté.
- Etudier et évaluer le rôle du secteur privé. La comptabilité non rendue publique, les concessions à long terme, les garanties publiques aux profits privés et le poids de la dette publique doivent être analysés.
- Financer à partir des charges des consommateurs, impôts, subsides et bons nationaux, le manque de capitaux domestiques ne devant pas être un prétexte à la privatisation.
- La conservation des ressources et la réduction du gaspillage peuvent être atteintes par la promotion de modes de production et de consommation durables à travers des actions conjointes sur les lieux de travail.

4. Santé au travail, hygiène du milieu et santé publique: Campagnes sur l'amiante et le SIDA.

Environ deux millions de personnes, hommes et femmes, meurent chaque année des suites de formes de travail non durables. 160 autres millions sont victimes de maladies liées au travail. En outre, la mondialisation contribue à remplacer des lieux de travail surs et sains dans une partie du monde par des conditions de travail plus dangereuses dans d'autres parties du globe.

Le mouvement syndical, ainsi que les gouvernements, les entreprises et autres membres de la société civile, doivent se préoccuper du dumping social inhérent à l'exportation de technologies et de processus productifs, de l'innovation technologique, de matières premières et de produits chimiques en vue d'être utilisés sur les lieux de travail des pays récepteurs.

Les syndicats assument de plus en plus le rôle de fer de lance en vue de mieux intégrer le développement durable à la santé et la sécurité au travail, et de renforcer les bases de la promotion du travail décent et du bien être des travailleurs et des communautés.

5. Responsabilité sociale des entreprises et l'obligation de rendre compte.

Au cours des dernières années, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est apparue comme un concept qui a influencé largement la façon dont de nombreuses personnes envisagent les responsabilités sociales du monde des affaires. Ce concept occupe à présent une part importante du débat sur la mondialisation et sur le développement durable.

La responsabilité sociale des entreprises concerne les actions menées par la direction, généralement de manière unilatérale et diffère donc des règlements ou des autres cadres

légaux qui tiennent la direction pour responsable.

Les éléments suivants sont largement acceptés comme étant les fondements du concept:

- La RSE concerne les actions volontaires de la direction.
- La RSE porte sur le rôle de la direction. Elle implique des initiatives et des systèmes de gestion, et inclut la manière dont la direction gère l'impact social.
- Le plus souvent, la RSE concerne des activités qui sont considérées comme étant « au-dessus ou au-delà » de la conformité avec la loi. Lorsqu'elle traite d'activités qui tombent sous le cadre de la loi, la RSE assure la conformité avec la loi.
- - L'idée maîtresse de la RSE est que la direction doit tenir compte de l'impact des activités commerciales en cours sur toutes les personnes touchées par ces activités. C'est une forme d'éthique commerciale.

Le concept actuel de la RSE s'alimente de nombreuses sources, parmi lesquelles le souci de protection de l'environnement.

La RSE est à la fois un concept et un phénomène. Elle façonne l'environnement de travail des syndicats. Elle ne peut être acceptée, rejetée ou ignorée en bloc. Les syndicalistes doivent l'aborder de manière nuancée et en repérer à la fois les dangers et les opportunités.

(ICFTU Trade Union Guide to Globalization, Second Edition:

<http://www.icftu.org/pubs/globalisation/globguide.html>)

The Role of Labour Unions in the Process Towards Sustainable Consumption and Production (UNEP / EcoLogic; 2004), available at:

<http://www.unep.fr/outreach/business/labour.htm>

The Stakeholder Engagement Manual (including chapter on union perspectives / experiences on stakeholder engagement) (UNEP, AccountAbility, Stakeholder Research Associates; 2005), available at:

<http://www.unep.fr/outreach/home.htm>

1. Changement Climatique et Politiques énergétiques: Mesures d'atténuation et d'adaptation et leurs conséquences sur le travail.
2. Risques Chimiques: Substances dangereuses sur les lieux de travail.
3. Actions syndicales pour un accès équitable et durable aux ressources et services – le cas de l'accès à l'eau.
4. Santé au travail, hygiène du milieu et santé publique: Campagnes sur l'amiante et le SIDA.
5. Responsabilité sociale des entreprises et l'obligation de rendre compte.